



Nouveau rejet pour la famille Dedic

Le Tribunal Administratif n'a pas cassé la décision du préfet,
l'Obligation de Quitter le Territoire Français peut donc être exécutée

**Rassemblement de soutien
jeudi 22 octobre
18 h 00, à Montbéliard
à la CAPM**

**Pour s'opposer à l'expulsion de cette famille
de 5 enfants, enfants tous scolarisés dont
le père a une promesse d'embauche**

**Pour qu'ils soient régularisés
afin de continuer à construire leur vie ici**

**Pour que les droits des Rroms,
cessent d'être bafoués**